



DATE	DOSSIERS	OBJET
22/04/2016 1 <sup>ERE</sup> SESSION ATELIER N°3	PLAN DE DEPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES (PDIE)	COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE
PARTICIPANTS	CLAIRE KIEFFER (CASC), MAURICE MISBACH (DDT SARREGUEMINES), NICOLAS MACE (ONDAL FRANCE), BRUNO SOMMERLATT (MAHLE), SOPHIE HOFFMANN (CONTINENTAL)	
EXCUSÉS		

## 1. Sujets évoqués

- L'autopartage est une nouveauté, il y a peu de connaissance sur le sujet. Il semble y avoir une réticence à faire de l'autopartage avec son propre véhicule (pour les salariés) ou par l'entreprise avec sa propre flotte. Il faudrait développer une autre solution, à savoir faire appel à une société spécialisée dans l'autopartage
- Existe-t-il des incitations fiscales pour les déplacements alternatifs ? Indemnités déplacements accordées par les entreprises, qu'en est-il en cas de covoiturage ?
- FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) : aide financière accordée par l'Etat aux communes qui créent des parkings de covoiturage (fonds temporaire)
- Covoiturage : retour d'expérience de Mahle sur un tableau à remplir à disposition des salariés > système peu utilisé
- Comment mettre en relation les covoitureurs ?
- Covoiturage ou autopartage > comment établir une garantie de retour ? (lien avec les transports en commun)
- Proposition d'établir une charte de bonnes pratiques sur les parkings de covoiturage
- Pour connaître les besoins des salariés sur un domaine spécifique (covoiturage par exemple), il faudra prévoir un sondage
- Pour chaque action qui sera proposée par l'atelier, il faudra définir le coût et la prise en charge financière de l'action
- Différence de culture entre les entreprises pour transmettre l'information aux salariés : pour certaines entreprises, les salles de pauses sont des lieux propices à la diffusion d'infos, pour d'autres, ce n'est pas concevable > il faudra adapter les manières de transmettre l'information aux spécificités de chaque entreprise > Un exemple de solution : utilisation du site internet

## 2. Éléments à apporter lors de la prochaine réunion

- Plan des parkings « informels » de covoiturage existants
- Plans des origines/destinations des salariés



- Autopartage : en savoir plus sur l'exemple de la société AUERT
- Connaître le minimum standard d'un parking de covoiturage réalisé par l'agglomération
- Récupération des chartes signées

### 3. Calendrier

- Vendredi 27 mai de 9h00 à 11h00, salle de réunion des services techniques de l'agglomération
- Jeudi 30 juin de 9h00 à 11h00, salle de réunion des services techniques de l'agglomération.

Claire KIEFFER  
Responsable Climat, transition  
énergétique, aménagement